

POLITIQUE

Une rente-pont jusqu'à la retraite pour les seniors au chômage

SESSION PARLEMENTAIRE. Quelque 4400 Suisses auront droit à cette prestation. Selon Jean-François Garcia, cette rente s'avère vitale pour eux.

MAUDE BONVIN

«C'est une excellente mesure», déclare Jean-François Garcia. Le président de SeniorsPlus salue la mise sur pied d'une rente-pont pour les chômeurs modestes et âgés jusqu'à leur retraite. Le Parlement fédéral a accepté hier de donner suite à une proposition en ce sens du gouvernement. Cette prestation transitoire concerne environ 4400 personnes. «Pour elles, cette rente est tout simplement vitale. Il y a des seniors à la recherche d'un emploi qui ne peuvent pas vivre dignement dans notre pays. Ils ont notamment des problèmes pour se vêtir», souligne Jean-François Garcia. L'association qu'il préside a pour vocation de soutenir les 45 ans et plus vers la reprise d'une activité professionnelle. Pour le Vaudois, si la Suisse veut être reconnue comme un pays à vocation humanitaire à l'étranger, il faut aussi qu'elle s'occupe de sa pauvreté. La tranche de la population concernée par ce coup de pouce financier est née dans les années soixante. «Elle a largement contribué à la construction de la Suisse. Or c'est une génération sacrifiée. La rente-pont est précisément là pour elle. Elle va lui permettre de vivre dignement la transition entre le chômage et la retraite. Nous passons d'un sentiment d'abandon à une véritable reconnais-



JEAN-FRANÇOIS GARCIA. «Nous passons d'un sentiment d'abandon à une véritable reconnaissance sociale.»

sance sociale», se félicite le président du SeniorsPlus. Et d'ajouter qu'il est lui-même sexagénaire. «Nous sommes des employés fidèles, loyaux et très engagés dans notre travail. Nous avons simplement oublié de nous former tout au long de la vie. De ce fait, certains d'entre nous ont une employabilité plus faible. Les employeurs nous ont toutefois affirmé qu'il ne fallait pas se faire de souci au plan professionnel et que nous aurions une bonne retraite», poursuit-il. Dans ce contexte, le Vaudois voit d'un bon œil les mesures proposées par le ministre de l'Intérieur, Alain Berset, pour soutenir la for-

mation continue des 45 ans et plus. «Eux vont pouvoir augmenter leur employabilité», juge-t-il.

«Les communes feront aussi des économies...»

A ses yeux, la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée est liée à un problème d'adéquation de compétences. «Il y a un trou. Il sera néanmoins comblé avec l'arrivée de la nouvelle génération sur le marché du travail.» Le projet du gouvernement pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie permettra aussi d'augmenter la compétitivité de la Suisse et de ne pas répéter les erreurs du passé.

Jean-François Garcia ne craint par ailleurs pas que les entreprises licencient davantage leurs employés âgés, une fois la rente-pont entrée en vigueur. Le canton de Vaud dispose déjà d'un tel instrument et le nombre de chômeurs âgés a diminué. Le président de SeniorsPlus balaie l'argument selon lequel les sociétés vont engager plus de personnel étranger. «Fermer nos frontières, ce n'est pas la solution», martèle-t-il. Au plan financier, «la rente-pont coûtera très peu. Les communes feront aussi des économies».

30 millions en 2021

Le coût de la prestation transitoire s'élèvera à 30 millions de francs en 2021. Ce sera la Confédération qui s'acquittera de ce montant. Aux yeux du Vaudois, le coronavirus coûtera plus cher que cette prestation. Il trouve également judicieux de fixer cette rente à soixante ans. «Avant cet âge, il y a encore une marge de manœuvre avec les outils de support à la réinsertion professionnelle.»

Un avis partagé par le directeur de la fondation Qualife, Eric Etienne. «Les participants que nous accompagnons sur toute la durée de notre suivi intensif retrouvent majoritairement du travail. Nous avons aussi des personnes qui ont remis le pied à l'étrier après soixante ans.» Et quid de la rente-pont? «C'est

moins stigmatisant que d'aller à l'aide sociale pour des personnes qui ont travaillé toute leur vie. Notre objectif reste toutefois le retour à l'emploi.» Et d'ajouter que le message du Conseil fédéral s'avère contradictoire: d'un côté, il veut augmenter l'âge de la retraite et, de l'autre, il propose de sortir des individus, en pleine capacité de leurs moyens et qui veulent encore travailler, du marché de l'emploi.

Casser les préjugés

Pour le responsable de Qualife, le plus gros obstacle à l'engagement des cinquante ans et plus reste les stéréotypes. «Il faut casser ces préjugés car les gens concernés finissent par les intégrer et se découragent.» Pour lutter contre ces clichés, Qualife a édité une brochure qui met en exergue quinze bonnes raisons d'engager un senior. Parmi les qualités mises en avant, figurent une loyauté sans faille, des connaissances directement applicables dans le monde du travail, un réseau de contacts important et une capacité de négociation. «J'ai moi-même plus de 50 ans. Et je me considère toujours comme une personne en bonne forme. Dans mon travail, je vois le dynamisme et l'énergie des individus que nous suivons. Il y a un potentiel magnifique pour les entreprises dont elles auraient tort de se priver», conclut le Genevois. ■

CABINETS MÉDICAUX: le projet de loi pour limiter l'offre près de l'épilogue

Le projet de loi pour limiter l'installation de nouveaux médecins et contrôler la hausse des coûts de la santé est à bout touchant. Le Conseil des Etats s'est rallié hier au National pour donner un droit de regard aux assureurs. Le projet va donc en conférence de conciliation.

Seule une divergence sépare encore les conseils. Contrairement aux députés, les sénateurs ne veulent pas donner aux assureurs un droit de recours contre les décisions des cantons concernant la fixation et le calcul des nombres maximaux de médecins admis. Pour le ministre de la santé, Alain Berset, il s'agit de ne pas bloquer inutilement des décisions.

La réforme de la loi sur l'assurance maladie doit prendre le relais de l'actuel moratoire sur l'ouverture de cabinets médicaux prolongé jusqu'à fin juin 2021. — (ats)

SANTÉ: vers davantage de transparence sur les salaires des médecins

Le manque de transparence nuit à l'image de la profession, estime l'auteure, Bea Heim (PS/SO). Les cantons ne peuvent exercer leur devoir de surveillance que si la transparence est garantie. La Soleuroise demande au Conseil fédéral de créer des bases légales nécessaires pour que pour les hôpitaux et les institutions qui sont rémunérés par l'assurance obligatoire des soins soient tenus à la transparence en matière de rémunération dans les domaines hospitalier et ambulatoire. Le respect de cette obligation serait une condition pour figurer sur la liste des hôpitaux. — (ats)

La révision de la loi est à bout touchant

CONTRATS D'ASSURANCE. Une divergence sur le tiers payant sépare encore les deux Chambres.

La révision de la loi sur les contrats d'assurance est tout près du but. Le National s'est rallié hier au Conseil des Etats sur plusieurs points. Une seule divergence reste à propos du tiers payant. Par 109 voix contre 82, la Chambre du peuple a maintenu sa version. Elle refuse toujours de limiter le droit d'action directe du tiers lésé aux cas proposés par le Conseil fédéral. Une minorité de droite a tenté sans succès de suivre la Chambre des cantons.

Assurance maladie complémentaire

Les députés se sont en revanche ralliés aux sénateurs sur les autres divergences. Les assureurs mal informés ne seront pas soumis à un délai de prescription absolue de deux ans. Seule la gauche ainsi que les Verts libéraux n'ont pas voulu plier sur ce point.

La couverture de l'assurance-maladie complémentaire ne sera pas prolongée de cinq ans après la fin du contrat. Même l'intervention du ministre des Finances Ueli Maurer en faveur de la mesure n'y a rien fait.

L'obligation d'information

«Une prolongation fait sens», avait-il avancé. Et de donner un exemple: une personne peut avoir été dans un pays tropical l'an passé, où elle a contracté la malaria. Les symptômes de la maladie peuvent se dévoiler que l'année suivante. La personne ayant résilié son assurance complémentaire ne sera plus couverte, alors que les faits sont survenus pendant son contrat. Le National s'est tacitement aligné sur l'obligation d'information. Les assureurs vie devront informer sur les types de frais, mais non sur les montants. Le projet retourne au Conseil des Etats. — (ats)

Le Conseil national veut plus d'argent pour le transfert de marchandises de la route au rail

TRANSPORTS. Les députés ont décidé d'un plafond de 385 millions de francs jusqu'en 2030 pour le trafic à travers les Alpes.

Le transfert de la route au rail du trafic de marchandises à travers les Alpes a besoin de coups de pouce supplémentaires. Le Conseil national veut lui affecter quatre fois plus que ce que propose le Conseil fédéral. La Chambre du peuple a décidé hier par 183 voix contre 7 de faire passer le plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes à 385 millions de francs et ceci jusqu'en 2030. Le gouvernement propose quant à lui 90 millions, mais seulement pour les années 2024 à 2026.

Une enveloppe de deux milliards

Cette version porte le plafond de dépenses total à 1,765 milliard de francs jusqu'en 2026. Celle de la Chambre du peuple correspond à 2,06 milliards d'ici 2030. Les contributions destinées au transport combiné seront prolongées et les prix du sillon abaissés afin de rendre le rail plus

avantageux et plus attractif que la route.

La proposition du Conseil fédéral ne va pas assez loin, a estimé Isabelle Pasquier (Verts/GE) au nom de la commission. La Suisse est loin de ses objectifs de transfert, soit 650.000 courses par an. En 2018, le nombre des courses s'élevait à 941.000. Les mesures en place comme la mise en service de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes avec l'ouverture du tunnel de base du Ceneri et l'aménagement du corridor de 4 mètres sur l'axe du Gothard ne suffiront pas à réaliser l'objectif de transfert. Une prolongation du plafond de dépenses jusqu'en 2030 est donc nécessaire, a affirmé la Genevoise.

Facteurs externes

Des facteurs extérieurs empêchent d'atteindre les objectifs dans les délais prévus. En cause: les retards dans l'achèvement des lignes d'accès à la NLFA en Allemagne et aux lacunes d'inter-

opérabilité le long du corridor reliant le nord et le sud de l'Europe.

Il n'est souvent pas possible de faire circuler des trains d'une longueur de 740 m. De plus, le manque de fiabilité et de ponctualité des convois pose problème, ont fait valoir les représentants des différents groupes parlementaires. Les mesures prises par la Suisse font effet, a relevé le ministre des transports Simonetta Sommaruga. Il ne faut pas s'arrêter là et le plafond de dépenses doit être prorogé, mais pas autant que le demande la Chambre du peuple, selon elle.

Le Conseil national a aussi pris acte du rapport du Conseil fédéral sur le transfert du trafic de marchandises de la route vers le rail. En 2018, 941.000 camions ont traversé les Alpes. Ils étaient plus de 1,4 million en 2000. Sans mesures, 800'000 véhicules lourds de plus sillonnaient ces voies chaque année. Le rail repré-

sente 70,5% du fret transalpin en Suisse alors qu'il ne correspond qu'à 14% en France et 26% en Autriche.

Pression sur les pays voisins

Le National a encore adopté tacitement une motion chargeant le Conseil fédéral de prendre immédiatement l'initiative pour un deuxième accès sur la rive gauche du Rhin pour le transport de marchandises. Le gouvernement est chargé de conclure un accord avec la France et la Belgique pour trouver une solution contre le goulet d'étranglement situé au nord de la NLFA. Il devra en outre poursuivre les mesures établies avec l'Allemagne. La Suisse fait déjà pression sur ces pays, a relevé Simonetta Sommaruga. Le Conseil fédéral s'engagera en ce sens, mais il ne faut pas fonder trop d'espoirs sur une telle proposition. Le dossier passe au Conseil des Etats. — (ats)